COMPTE RENDU DE LA RÉUNION SUR L’ORGANISATION DU RECRUTEMENT DES AGENTS POUR LE RECENSEMENT

le 02 novembre 2020

**Présents :**

Mme BONAL Directrice de la population

Mme MATIAS Chef du service des élections

Mme FLEURY Responsable du recensement

M. GEORGE Responsable du recensement

M. HENRI Responsable du cadastre

**Président de la réunion :**

M. DUFOUR Premier Adjoint du maire

**Rédacteur de compte rendu :**

Mme VILLEMAIN

**Thèmes abordés :**

* Rappel de l’objectif du recensement
* Le travail en amont
* Les modalités de recrutement
* La rémunération
* Le remboursement des frais
* La formation

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **THÈMES** | **POUR INFORMATION** | **DÉCISIONS** |
| Rappel de l’objectif du recensement | Le recensement permet de mieux connaître la population de la commune. Il permet de mieux choisir le matériel collectif. | Faire comprendre à la population que le recensement aura lieux tous les ans. Il prendra place du 20 janvier 2021 au 26 février 2021 sur 8 % de la population |
| Le travail en amont | Ce travail est difficile malgré les 2 agents. M. HENRI demande un agent supplémentaire pour l’année prochaine. | La demande d’agent supplémentaire sera traitée dans une réunion ultérieure. |
| Les modalités de recrutement | Comme l’année précédente, le recrutement se fera par bouche à oreille, depuis le 15 octobre jusqu’au 20 novembre 2020.  Faire attention de ne pas recruter quelqu’un que l’on ne connaît pas vraiment  Réunion de rencontre avec les candidats pour leur expliquer les conditions d’engagement, de rémunération et expliquer le poste. | 17 agents, soit un par secteur composé de 2 à 3 IRIS.  22 personnes seront choisies au cas où il y aurait des désistements.  La réunion d’information prendra place le 30 novembre 2020. |
| La rémunération | Pas d’informations sur le montant de la rémunération. | Rémunération prévue en fin de travail, soit vers le 10 mars 2021. |
| Le remboursement des frais | Possibilité de téléphoner du bureau de recensement, ouvert tous les jours de 9 h à 18 h en semaine et de 9 h à 12 h un samedi sur deux. | Pas de dédommagement pour les frais téléphoniques des agents. |
| La formation | 2 demi-journées de formation les 8 et 16 janvier 2021 | Ces formations seront rémunérées.  Avant le 15 décembre 2020 une lettre de convocation sera adressée aux agents recrutés |
| Date de la prochaine réunion :  20 décembre 14 h | | |